

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze septembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

Membres Présents :

Mrs Pierre PRODHOMME, David LEBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Ludovic JALLOIN, Mmes Valérie BARON, Ramatoulaye ROGER, Corinne GILLETTE, Stéphanie BOBET, Gérard JOURDAN et David CHIDENNE.

Membre absent excusé : Mr Thomas GIDEL.

Mme Valérie BARON est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/07/16

Le compte-rendu de la séance du 11/07/2016 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

CENTRE DE LOISIRS : devis

Mr le Maire donne lecture du courrier de Maître LAHALLE du 24/08/16 suite à la correspondance de l'avocat des époux PARFANT :

Suite aux différents échanges intervenus entre la Commune et les époux PARFANT, ces derniers seraient disposés à se désister de leur recours en annulation sous réserve que :

- *La commune dépose un permis modificatif portant sur la pose d'un bardage bois en remplacement de l'enduit sur la partie centrale du mur situé en limite séparative, le tout sur une longueur de 12 mètres,*
- *La commune leur verse une indemnisation de 5 000 € pour les gênes occasionnées et les frais de procédure.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose 2 solutions soit :

- le devis de Mr Pierre ROC pour un parement en pierres d'un montant de 3 745.50 € HT pour une surface de 27.50 m² ou,
- le devis de Mr Bernard VIEL pour un bardage en bois d'un montant de 2 748.00 € HT pour une surface de 30.00 m² + les frais notariés concernant l'acte nécessaire afin de régulariser l'emprise sur le domaine privé lié à la sur-largeur de celui-ci.

Le Conseil Municipal ne versera pas d'indemnité pour les gênes occasionnés et frais de procédure, considérant que la Commune aura elle aussi à assumer ses frais de procédure, et les impacts liés au retard de livraison de l'équipement.

En cas de réponse négative des époux PARFANT, le Conseil retiendra les matériaux prévus dans le cadre de l'arrêté du permis de construire accordé à la Commune et engagera la procédure auprès du Juge des Référé afin d'obtenir l'autorisation d'accéder au terrain privé pour pouvoir terminer les travaux.

Aussi, la Commune s'est engagée à remettre naturellement en état le sol sur la partie privée dans son état initial.

OUVERTURE DE LA 4EME CLASSE A L'ECOLE : PERSONNEL

Mr LEBOUVIER informe le Conseil du nouveau fonctionnement de l'Ecole suite à l'ouverture de la nouvelle classe..

A compter du 1^{er} septembre 2016, Mme Evelyne RENARD a été recrutée en CDD pour une durée de 4 mois pour assurer la garderie et la cantine. Grade : Adjoint d'animation 2^{ème} classe : durée hebdo : 14h10.

Mme Marie-France GEHANNIN effectue déjà 6h 45 par semaine pour faire le ménage des classes. Suite à l'ouverture de la 4^{ème} classe, le Conseil décide d'accorder ½ heure de plus par jour ce qui représente un total de 8h45 par semaine.

Mme Virginie COQUEMONT, nouvelle ATSEM pour la 4^{ème} classe assure le remplacement de Mme Estelle PATREL en arrêt maladie à partir du 01/09/2016 sauf le lundi après-midi et le mercredi midi.

Les T.A.P. vont être mis en place pour les C.P.

TELEPHONIE : UNIFORMISATION DES CONTRAT D'ABONNEMENT, TELEPHONE 4^{ème} Classe

Mr LEBOUVIER présente l'offre d'HEXATEL pour le regroupement et l'uniformisation des contrats d'abonnements téléphoniques, téléphone pour la 4e classe, abonnement 4G SdS pour ALSH.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis présenté pour un montant de €

MODIFICATION DU TARIF REPAS CANTINE

Le Conseil Municipal annule la délibération du 11/07/16 et décide de fixer le nouveau tarif déjeuner enfant à 3.62 € et le tarif déjeuner adulte à 5.40 €, afin d'avoir les mêmes tarifs que les Communes du SIRS.

EXAMEN DE DEVIS

Le Conseil Municipal décide de retenir les devis suivants :

- Le devis de Mr BOUVET Roger pour l'aménagement de la nouvelle entrée de l'Ecole pour un montant de 1 618.00 € HT soit 1 941.60 TTC. Des devis vont être demandés pour l'achat du portail.
- Le devis de Mr SAILLARD Matthieu pour différents travaux au bar restaurant dont la mise en accessibilité et la rénovation des sanitaires d'un montant de 5 300.41 € HT 6 360.48 € TTC. Le propriétaire des locaux va être contacté.
- Le nouveau devis de Mr VIEL pour le remplacement des menuiseries à la salle des fêtes pour un montant de 19 088.11 € HT 22 905.73 € TTC.

RESULTAT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Mr JALLOIN donne le classement des candidats.

La remise des prix aura lieu le 28 octobre à 19 h 30.

Un bouquet de fleurs sera remis à chaque participant.

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT COUESNON

Mr JOURDAN donne lecture du rapport d'activité 2015.

BILAN ARGENT DE POCHE / ETE 2016

8 Jeunes ont participé pour un total de 69 missions. Ce qui représente un budget de 1 035 €.

Le dispositif sera éventuellement renouvelé pendant les vacances de la Toussaint.

BILAN bibliothèques

Mme BARON présente le bilan du réseau des bibliothèques.

POINT d'avancement Fougères Agglomération

Différentes commissions vont être mises en place.

TRAVAUX pour terrain de pétanque

Mr DELAUNAY Guy prendra contact avec Mr Vallier Daniel et Mr Jeanne.

PROBLEME alarme salle des sports

Voir avec l'entreprise qui a fait les travaux.

ACHAT D'UN CHARIOT pour vaisselle à la Salle des fêtes

Mr Joël PRIGENT est chargé de passer commande.

VITRAIL EGLISE et MATERIEL SALLE DES SPORTS

Des devis vont être demandés.